

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: MECDEET Solution

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2018-0025

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0012818-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	4
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

MECDEET Solution

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	BeapharBV
	Adresse	Drostenkamp 3 8101 Raalte Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	FR-2018-0025	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0012818-0000	
Date de l'autorisation	25/04/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	24/04/2028	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Beaphar BV
Adresse du fabricant	Drostenkamp 3 8101 BX Raalte Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Beaphar BV (site OLW) Oude Linderteseweg 9 8102 EV Raalte Pays-Bas

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	23 - N,N-diéthyl-méta-toluamide
Nom du fabricant	Vertellus Performance Materials Inc.
Adresse du fabricant	2110 High Point Road NC 27403 Greensboro États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	2110 High Point Road NC 27403 Greensboro États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
N,N-diéthyl-méta-toluamide	N,N-diethyl-m-toluamide	Substance active	134-62-3	205-149-7	19

2.2. Type de formulation

ME - Microémulsion

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	
Conseils de prudence	

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Application sur l'homme

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Répulsif.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Ixodes ricinus Nom commun: Tiques Stade de développement: Nymphes Insectes
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Intérieur et extérieur.
Méthode(s) d'application	Pulvérisation sur la peau - Pulvérisation sur la peau.
Taux et fréquences d'application	1,67 µL/cm ² - - - 1,67 µL/cm ² 1 fois par jour pour les adultes et enfants à partir de 6 ans.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PEHD avec un pulvérisateur de 125 mL, 200 mL.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Respecter les doses d'application du produit.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- En cas d'utilisation concomitante du produit avec un écran solaire, appliquer d'abord l'écran solaire et attendre 20 minutes avant l'application du produit.
- L'utilisation du produit avec d'autres produits répulsifs n'est pas recommandée.
- Le temps de protection est seulement indicatif. Des facteurs environnementaux (par exemple température élevée, vitesse du vent) peuvent le modifier.
- Le produit n'est pas destiné à être utilisé dans les zones tropicales.
- Le produit ne peut pas être utilisé chez les enfants de moins de 6 ans.
- Pulvériser sur la main de l'adulte et appliquer avec parcimonie sur le visage de l'adulte ou de l'enfant, en évitant les yeux et la bouche.
- Ne pas utiliser sous les vêtements.
- Enfants de 6 à 11 ans : appliquer 4 pulvérisations par bras, 6 pulvérisations par jambe, 5 pulvérisations pour le visage et le cou, une fois par jour.
- Adulte et enfants de plus de 12 ans : appliquer 8 pulvérisations par bras, 12 pulvérisations par jambe, 10 pulvérisations pour le visage et le cou, 4 pulvérisations par main, une fois par jour.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas appliquer plus d'une fois par jour.
- Se laver les mains avant toute manipulation d'aliments.
- Éviter tout contact entre la peau traitée et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser le produit à proximité de denrées alimentaires, ni sur des surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale).
- Appliquer uniquement sur la tête, les bras, les mains, les jambes.
- Couvrir les parties non traitées du corps par des vêtements.
- Pour les enfants de 6 à 12 ans : le répulsif doit être appliqué par des adultes.
- Ne pas appliquer sur les mains d'enfants.
- Tenir hors de la portée des enfants. Le produit n'est pas destiné à être utilisé sur des animaux / animaux domestiques.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de réaction cutanée, de rougeurs ou de douleurs persistantes après l'application du produit, contacter le centre antipoison ou consulter un médecin.
- En cas d'inhalation de fortes concentrations : mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Ne pas réutiliser le flacon pour un autre usage.
- Éliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriés.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Ne pas stocker à une température supérieure à 40 °C.
- Stocker à l'abri du gel.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autres informations

- Il conviendra de mettre en place un programme de suivi de l'apparition de la résistance, et de fournir les résultats de ce suivi tous les cinq ans à l'Anses dans le cadre d'un suivi post-autorisation.
- Il conviendra de fournir en post-autorisation dans un délai de 2 ans, l'étude de la stabilité de l'émulsion avant et après le stockage à long terme du produit ainsi qu'avant et après le stockage accéléré du produit.